



Conseil Économique
et Social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/1998/L.15
14 août 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Cinquantième session
Point 1 c) de l'ordre du jour

ORGANISATION DES TRAVAUX

MÉTHODES DE TRAVAIL DE LA SOUS-COMMISSION

M. Weissbrodt, M. Yokota et M. Yimer : projet de décision

1998/... Document de travail sur les méthodes de travail de
la Sous-Commission

La Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, notant qu'elle n'a pas pu examiner le document de travail révisé sur ses méthodes de travail, présenté par M. Ribot Hatano conformément à la résolution 1997/16 de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1998/3), du fait qu'elle s'est consacrée, au titre du point 1 c) de son ordre du jour, à l'examen des mécanismes de la Commission des droits de l'homme par le Bureau de la Commission, décide d'inviter tous les membres de la Sous-Commission, les gouvernements et les organisations non gouvernementales à présenter au secrétariat, avant le 15 octobre 1998, leurs observations sur le document de travail révisé. La Sous-Commission décide également de prier M. Hatano de tenir compte des observations reçues, des commentaires faits sur ce sujet au cours de la cinquantième session et de

GE.98-13738 (F)

la note du Président sur le renforcement de l'efficacité de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1998/38) lorsqu'il établira, sans incidences financières, une version révisée de son document de travail, qui devra être présenté à la Sous-Commission à sa cinquante et unième session. La Sous-Commission décide en outre d'examiner le nouveau document de travail révisé à sa cinquante et unième session, à titre prioritaire et en séances privées, et d'achever son examen du document de travail à sa cinquante et unième session.
